

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (PTRTE)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE MUNSTER



Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- La circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CRTE sur le territoire national ;
- La délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- L'accord de relance État-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région et le 30 mars 2021 par l'État en région.

1. Contexte et objectifs du PTRTE pour l'État et la Région

- Une volonté commune de l'État et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le PTRTE n'est pas une contractualisation de plus mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre l'État et ses opérateurs, la Région, la Collectivité européenne d'Alsace et le territoire ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat État-Région de 2020.

- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'État et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- Le déploiement des usages du **numérique**
- Les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- Les **dynamiques transfrontalières**

- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**

- Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
- Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
- Au niveau infrarégional : CPIER Massif des Vosges, SDAGE Rhin-Meuse, PGRI Rhin et Meuse, Charte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges...
- Au niveau départemental et local : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Plan départemental de l'Habitat, Schéma départemental de l'Autonomie, Schéma départemental de l'enseignement artistique, Schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales (en cours d'élaboration), SCoT Colmar-Rhin-Vosges, Contrat Enfance-Jeunesse (en cours de renouvellement et évolution en Contrat territorial Global), carte communale de Sondernach et PLU de Breitenbach, Griesbach-au-Val, Gunsbach, Luttenbach, Metzeral, Munster (en cours d'élaboration), Soultzbach-les-Bains, Wasserbourg et Wihr-au-Val...

2. Portée et contenu du PTRTE de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre l'EPCI de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster. Ce périmètre regroupe seize communes d'une surface totale de 195 km² et une population de 16 235 habitants. Ces seize communes sont : Breitenbach, Eschbach-au-Val, Griesbach-au-Val, Gunsbach, Hohrod, Luttenbach, Metzeral, Mittlach, Muhlbach-sur-Munster, Munster, Sondernach, Soultzbach-les-Bains, Soultzeren, Stosswihr, Wasserbourg et Wihr-au-Val. La ville de Munster, le bourg-centre, compte 4 606 habitants (Source : INSEE : RP2017).



- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégrés dans le PTRTE

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Échelle du contrat
Contrat de ruralité de la Vallée de Munster 2017-2020	21/06/2017	Vallée de Munster
Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)	Délibération CCVM le 12/02/2020 Signature suspendue pour intégration PTRTE	Vallée de Munster
Petites Villes de Demain – Ville de Munster / Communauté de Communes de la Vallée de Munster	08/07/2021	Ville de Munster

Contrat Enfance-Jeunesse G4 2018-2021	28/12/2018	Vallée de Munster
Contrat territorial global de la Vallée de Munster	Élaboration en cours (peut-on intégrer un contrat non signé?)	Vallée de Munster
Programme d'intérêt général « Habiter Mieux 68 » 2018-2023	02/07/2018	Département du Haut-Rhin (hors M2A)

Le présent PTRTE ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification / intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement**

Stratégie inter-PTRTE

Le bassin de vie de la Vallée de Munster s'inscrit dans des logiques de partenariat supra-territoriales suivant les besoins et les enjeux identifiés sur le territoire et l'efficacité de l'échelle géographique appropriée pour réfléchir aux projets, apporter les réponses et assurer le portage des opérations.

En l'occurrence, la CCVM œuvre en étroite collaboration avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges dont le siège est basé à Munster et avec le Massif vosgien pour le déploiement de la politique de soutien de la montagne. Leurs objectifs stratégiques respectifs sont présentés ci-après. La CCVM collabore par ailleurs avec le Grand Pays de Colmar depuis une quinzaine d'années, notamment pour des projets de développement culturels et touristiques, ou encore pour des services conseils dédiés à la rénovation énergétique (OKTAVE et FAIRE).

➤ Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Situé dans le sud du Massif des Vosges, le Parc regroupe 198 communes et 22 intercommunalités sur les départements du Haut-Rhin, des Vosges, du Territoire de Belfort et de la Haute Saône. Les régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, conscientes des forces et des fragilités de ce territoire, ont obtenu son classement « parc naturel régional » par l'État en 1989. Son objectif est de mettre la préservation des richesses patrimoniales au service du développement local (charte 2012-2027).

L'action du Parc se construit autour de quatre objectifs :

- * Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages ;
- * Généraliser des démarches d'aménagement économes de l'espace et des ressources ;
- * Asseoir la valorisation économique sur les ressources locales et la demande de proximité ;
- * Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

Le Parc accompagne les collectivités en apportant son appui pour :

- Préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers : animation de 22 sites Natura 2000, gestion de 4 réserves naturelles nationales, accompagnement des GERPLAN et plans de paysages ;
- Soutenir une économie locale, l'agriculture de montagne, développer les circuits-courts : appui à la mise en œuvre des mesures agrienvironnementales, soutien à la race bovine vosgienne, développement de nouvelles filières (myrtille, gibier), attribution de la marque « valeurs parc » (bois local, eaux de source, gîtes et accompagnateurs en montagne) ;
- Favoriser un urbanisme durable : accompagnement des documents d'urbanisme, de projets de valorisation des villes et villages par les espaces publics et de reconversion du bâti ancien ;
- Informer, sensibiliser les visiteurs et les habitants, renforcer le lien avec ces derniers : programmes pédagogiques à destination du jeune public, éditions d'outils d'information, prêts d'expositions itinérantes, carte éco-touristique, guide de belles balades, actions culturelles et sur le lien social, favoriser les initiatives citoyennes.

➤ Massif des Vosges

Le territoire fait partie du massif des Vosges au titre de la loi dite « montagne ».

Un projet stratégique a été élaboré afin de répondre aux **grands enjeux du massif**, à savoir : une baisse démographique, des ressources en eau fragiles, des inquiétudes sur la forêt, une agriculture spécifique, une attractivité touristique à maîtriser, des mobilités et accès aux services contraints.

L'ambition affichée, transition écologique, adaptation au changement climatique et résilience, est déclinée en cinq grandes priorités dans le CPIER :

- **Axe 1** : Connaître et faire connaître les **enjeux du changement climatique** et de la **fragilité de l'environnement** montagnard ;
- **Axe 2** : Préserver les **ressources naturelles** et préparer la **résilience des écosystèmes** de montagne aux défis environnementaux et climatiques : *préserver l'eau, le sol, la forêt, la biodiversité, développer les énergies renouvelables, maîtriser les risques* ;
- **Axe 3** : Adapter **l'activité économique** aux transitions écologiques et soutenir de **nouveaux modèles économiques résilients** en montagne : *soutenir la filière bois, l'agriculture de montagne, le tourisme de montagne face au changement climatique, préserver le tissu économique local* ;
- **Axe 4** : Adapter **l'organisation du territoire** et les **équipements publics** aux besoins des populations de montagne : *préserver la qualité de vie montagnarde, regagner des habitants, mobiliser les ressources internes* ;
- **Axe 5** : Une **gouvernance renouvelée** en développant le travail en réseau, en écosystème projet pour porter le changement et la politique de transition : *travailler les liens ville-montagne, coopérer avec les autres massifs (notamment frontaliers)*.

Stratégie du territoire

S'appuyant d'une part sur les récentes études et validations de programmes d'actions (Pacte Offensive Croissance Emploi – Novembre 2019 et Bilan d'attractivité de Munster – Octobre 2020) et celles en cours (Contrat territorial global avec la Caisse d'Allocations Familiales du

Haut-Rhin) et d'autre part sur le bilan écologique du territoire dressé concomitamment avec l'élaboration de la présente convention, la CCVM va déployer un projet de territoire intégrateur, mobilisant les forces vives et tous les partenaires, et privilégiant la recherche permanente des équilibres territoriaux, paysagers, démographiques, sociaux... La transition écologique est inscrite en filigrane, objectif majeur et fédérateur, qui relie l'ensemble des actions et leur porteur.

De la synthèse de ces différents diagnostics et documents de programmation, il en ressort la **stratégie du territoire** qui se décline en **trois objectifs** prioritaires et **sept axes thématiques**.

Elle repose sur la volonté de maintenir la synergie d'un bourg-centre munstérien dynamique qui rayonne à l'échelle de la vallée et de son maillage de villages ruraux offrant services de base, habitat et loisirs de qualité tout en préservant son capital naturel (ses paysages, ses ressources locales et sa trame verte et bleue).

Cette stratégie de territoire se décline ainsi :

I Agir pour la transition écologique du territoire

1 – Environnement, paysages et ressources naturelles

- ✓ Poursuivre et étayer la politique territoriale de tri, de traitement, de valorisation et de recyclage des déchets ;
- ✓ S'appuyer sur les outils et zonages déjà existants pour la préservation et la promotion des paysages variés et caractéristiques du territoire et leur riche biodiversité : *GERPLAN* coconstruit avec la CeA, *Schéma Paysages et biodiversité* du Parc, zones de préservation et de sensibilisation (Réserve naturelle, Natura 2000, Parc...) et veiller à l'équilibre homme-nature ;
- ✓ Protéger, valoriser et assurer une gestion durable des ressources naturelles du territoire (eau, bois...).
- ✓ **Assurer l'aménagement durable du territoire : favoriser la sobriété foncière, optimiser la densité des espaces urbanisés, préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers, améliorer la qualité urbaine, restaurer la biodiversité et la nature en ville.**

2 – Habitat et transition énergétique

- ✓ Améliorer l'attractivité résidentielle et résorber la vacance des logements en axant prioritairement sur les travaux de rénovation énergétique et d'adaptation pour le maintien à domicile des personnes âgées ;
- ✓ Lutter contre la sous-occupation des maisons et des logements ;
- ✓ Axer sur l'information et le conseil aux particuliers pour la rénovation énergétique des bâtiments (permanences du service FAIRE, OKTAVE...)
- ✓ Adopter une stratégie territoriale gagnante en matière d'énergies renouvelables (photovoltaïque, hydroélectricité, méthanisation...) ;
- ✓ Encourager les démarches de rénovation énergétique du patrimoine bâti public et d'évolution vers des équipements moins énergivores.

3 – Mobilité durable et sécurisation des déplacements

- ✓ Promouvoir et adapter les infrastructures pour une mobilité du quotidien et touristique durable : sensibilisation au transport collectif (train, lignes régulières de bus, navettes), sécurisation et densification des voies douces, installation de bornes électriques cycles et véhicules...
- ✓ Accompagner les acteurs économiques pour proposer des solutions innovantes de mobilités professionnelles (autopartage, parking en silo...).

II Conforter l'attractivité durable du territoire

4 – Tourisme et culture

- ✓ Conforter le territoire sur la filière agro-touristique ;
- ✓ Développer une démarche de marketing territorial autour de la notoriété de Munster (gastronomie / sport nature / bien-être) ;
- ✓ Conforter la présence des équipements structurants, notamment sur la Ville de Munster (Office du Tourisme, Maison du fromage, Pôle associatif et de loisirs...) ;
- ✓ Faciliter l'accès à la culture pour tous en confortant les équipements culturels existants et en poursuivant la dynamique de mobilisation des acteurs locaux (artistes, associations).

5 – Agriculture, économie et nouvelles technologies

- ✓ Soutenir et promouvoir l'agriculture de montagne durable inscrite dans ses paysages caractéristiques et leur reconquête depuis plusieurs décennies (MAEC, amélioration pastorale...) ;
- ✓ Accompagner la conversion en agriculture biologique ;
- ✓ Débloquer les friches industrielles et tertiaires et proposer une offre foncière et immobilière répondant aux besoins ;
- ✓ Accompagner les nouvelles modalités de travail notamment dans le tertiaire et le commerce (tiers-lieu, coworking, Click and Collect...) ;
- ✓ S'appuyer sur les atouts du territoire pour développer l'écoconstruction et exploiter les marchés de la rénovation et de la transition énergétique ;
- ✓ Poursuivre les dispositifs de soutien type OCM en faveur du commerce et de l'artisanat ;
- ✓ Mobiliser les réseaux d'entreprises et les atouts existants pour développer l'innovation et promouvoir le territoire ;
- ✓ Valoriser le développement de la fibre pour attirer de nouvelles formes de travail.

III Préserver la cohésion sociale et la qualité de vie du territoire

6 – Sports et loisirs

- ✓ Favoriser l'accès aux sports et aux loisirs avec la mise en place d'une véritable structuration des équipements, activités et animations sur les quatre saisons ;
- ✓ Inscrire l'attractivité des stations hivernales dans une stratégie d'adaptation aux changements climatiques ;
- ✓ Conforter les équipements sportifs existants et privilégier leur rénovation énergétique.

7 – Éducation et services à la personne

- ✓ Participer à la promotion et à la transmission de la culture linguistique (pratique du dialecte alsacien et apprentissage de l'allemand) ;
- ✓ Étayer l'attractivité et les spécificités du lycée munstérien (filiales escalade, ski et audiovisuel) en créant un internat ;
- ✓ Appuyer les politiques de soutien, de création ou de modernisation des équipements scolaires, d'accueil et d'activités des enfants et adolescents ;
- ✓ Encourager l'embellissement et l'adaptation des places centrales villageoises, lieux de vie, de brassage et de solidarité ;
- ✓ Favoriser la présence et la bonne répartition sur tout le territoire des équipements administratifs, de soins et santé, socio-économiques : établissements d'accueil des séniors, centre médico-social, Maison France Services...

- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**

Cf. tableau « Vivier de projets » joint en annexe au présent PTRTE.

Cette partie 2) « portée et contenu du PTRTE » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du PTRTE fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le PTRTE **sans procédure d'avenant**.

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
 2. Les parties prenantes du PTRTE définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
 3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaires** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- ☐ **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'État et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le PTRTE et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la CEA :**
 - Accompagner les porteurs de projets en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales
 - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.

- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des PTRTE, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.

● **Les engagements de l'État :**

- Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des PTRTE.
- Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

□ **Les contacts techniques du PTRTE**

Territoire	Parc	CeA	Région	État
<p>Martine WYWIAL, Agent de développement local martine.wywial@cc-vallee-munster.fr 03 89 77 50 32</p>	<p>Anne KLEINDIENST, Directrice Adjointe a.kleindienst@parc-ballons-vosges.fr 03 89 77 90 20</p>	<p>Fabien NIEREGARTEN, Délégué de la Direction générale / Territoire de la région de Colmar Fabien.Nierengarten@alsace.eu 03 89 30 60 06</p>	<p>Sophie JAMBON Cheffe du service Développement territorial Sophie.JAMBON@grandest.fr 03 88 58 41 12 / 07 86 66 50 69</p>	<p>Emma HENRICH Cheffe du bureau de la coordination interministérielle et de l'appui territorial Emma.henrich@haut-rhin.gouv.fr 03 89 29 21 95 / 06 85 36 21 37</p>

5. Gouvernance du PTRTE

Un Comité de pilotage PTRTE intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de PTRTE

- EPCI : Président et les 7 Vice-Présidents de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster
- État : Préfet de Département ou son représentant
- Région Grand Est : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région
- Collectivité européenne d'Alsace : Vice-Président de Territoire et/ou Conseiller d'Alsace du territoire de contrat. Le délégué de la Direction générale du territoire sera également présent
- Parc naturel régional des Ballons des Vosges : Président et/ou son Directeur

Ce comité de pilotage pourra décider d'associer, en fonction des besoins et des thématiques, toute personne pouvant contribuer à l'avancée des dossiers.

Il se réunit au moins une fois par an.

Les invitations et compte-rendu seront adressés par mail par la Communauté de Communes de la Vallée de Munster.

Signataires du PTRTE

Territoire	Parc	CeA	Région	État
Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges	Président de la Collectivité européenne d'Alsace	Président de la Région Grand Est	Préfet du Haut-Rhin
Norbert SCHICKEL	Laurent SEGUIN	Frédéric BIERRY	Jean ROTTNER	Louis LAUGIER

6. Durée du PTRTE

Le présent PTRTE entre en vigueur à sa date de signature. Sa durée correspond à celle du mandat municipal en cours (2020-2026).

Annexes

- Bilan écologique du territoire
- Vivier de projets
- Fiches projet des projets prioritaires
- Pacte Offensive Croissance Emploi et Bilan d'attractivité de Munster, volets diagnostic et programme d'actions.

À Munster, le

Le Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de Munster
Norbert SCHICKEL

Le Préfet du Haut-Rhin
Louis LAUGIER

Le Président de la Région Grand Est
Jean ROTTNER

Le Président de la
Collectivité européenne d'Alsace
Frédéric BIERRY

Le Président du Parc naturel régional
des Ballons des Vosges
Laurent SEGUIN